

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 mars 2023

Comité de pilotage « Plan baignade » : L'intensification des actions pour la baignabilité de la Seine lors des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et en héritage pour les Franciliens

A 500 jours de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et près de 530 jours des Jeux Paralympiques 2024, Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du Grand Paris ont co-présidé le comité de pilotage du « plan Baignade »

Ce douzième comité de pilotage a été l'occasion de présenter les résultats des efforts collectifs pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, en présence des différents services de l'État, de la Ville de Paris, des collectivités gestionnaires des réseaux d'assainissement, du SIAAP, de la Métropole du Grand Paris, de l'APUR, de l'AESN, de l'ARS, de VNF, d'Haropa Ports et de Paris2024.

La dynamique engagée, et à poursuivre en 2023 et 2024, porte sur la réalisation de travaux sur les systèmes d'assainissement et sur les raccordements, y compris pour les bateaux. Les particuliers doivent eux aussi s'assurer de la conformité de leur réseau d'assainissement, et les mettre aux normes. Des aides financières sont prévues à cet effet.

Grâce à la mobilisation intense et permanente de tous les services de l'État, des nombreuses collectivités territoriales et des particuliers, ces travaux doivent permettre d'atteindre les seuils de qualité attendus.

Les objectifs du « plan baignade » de 2018-2024

D'une ampleur inédite, ce plan vise à :

- améliorer la désinfection des rejets d'eaux usées à la sortie des stations d'épuration en amont de Paris ;
- supprimer les rejets directs d'eaux usées dans les rivières lorsqu'il ne pleut pas ;
- traiter les sources locales de pollution, en supprimant les rejets d'eaux usées des bateaux ;
- réduire les rejets de temps de pluie des réseaux d'assainissement. L'ensemble de ces actions doit permettre d'organiser des épreuves de natation dans la Seine lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (natation marathon -10km- pour les Jeux Olympiques et les épreuves de natation des triatlons olympiques et paralympiques), mais

surtout ouvrir la voie à la baignade en « Héritage » dans le fleuve et son affluent après les Jeux.

L'été 2022 révèle une bonne qualité de l'eau

Les premiers résultats des actions du plan, dépendant inévitablement de la pluviométrie, sont très encourageants. La qualité de l'eau a été au rendez-vous lors de l'été 2022. Au droit du site des épreuves de nage en Seine, 39% des mesures quotidiennes sont excellentes et 91% sont bonnes pour la période du 20 juillet au 11 août 2022.

Ces résultats particulièrement encourageants ont été obtenus alors même que tous les effets des mesures du plan baignade ne sont pas encore perceptibles. En effet, une part importante des ouvrages structurants du plan baignade, qui amélioreront le fonctionnement du réseau d'assainissement, sera livrée en 2023. Tout laisse à penser que la campagne de prélèvement de l'été 2023 viendra conforter cette tendance.

Raccordement des bateaux au réseau d'assainissement : les mises en conformité s'accélèrent

Pour supprimer les rejets d'eaux usées des bateaux ou des établissements flottants stationnant dans les ports de Paris, la loi du 26 mars 2018 oblige le raccordement aux réseaux d'eaux usées du port de rattachement. Près de 160 bateaux sont soumis à cette obligation en amont du site des épreuves.

Les contrôles de conformité des raccordements réalisés par les services de la ville de Paris démontrent qu'une centaine de bateaux a déjà réalisé ces travaux. 71 bateaux doivent encore le faire d'ici les JOP 2024.

Avancement des ouvrages structurants

Les deux unités de désinfection des stations d'épuration du SIAAP, sur lesquelles repose une grande part de l'amélioration de la qualité de l'eau, seront opérationnelles avant l'été 2023. L'une l'est déjà et l'autre, en cours de construction, le sera d'ici la fin du mois de juin 2023.

La désinfection des eaux usées – chiffres clés et caractéristiques :

- Usine Marne-Aval située à Noisy-le-Grand : Réhabilitation de l'unité de désinfection par Ultra-Violet – 2,8 millions d'euros – Travaux finis depuis novembre 2022 ;

- Usine Seine-Valenton située à Valenton : Construction de l'unité de désinfection par injection d'acide performique – 8,7 millions d'euros – Travaux en cours pour une mise en service prévue en juin 2023.

En cas de pluie, cinq ouvrages majeurs sont notamment en cours de construction pour améliorer le traitement des eaux usées et pour éviter les rejets directs dans les rivières en cas d'orage. Les signataires du « plan Baignade » sont très attentifs au respect des délais de livraison pour les JOP 2024.

Les cinq ouvrages – chiffres clés et caractéristiques :

- le bassin, dit d'Austerlitz pour 81 millions d'euros – 34m de profondeur - capacité d'un volume de stockage de 48 500 m³ (Ville de Paris) ;

- le collecteur de transport, dit VL8, pour 315 millions d'euros - 9km de long et 3m de diamètre entre Athis-Mons et Valenton (SIAAP) ;

- la station de dépollution des eaux pluviales, dite du Ru de la Lande située à Champigny-sur-Marne, pour 42 millions d'euros (CD94) ;
- le bassin, dit du Ru Saint-Baudile, pour 35 millions d'euros – capacité d'un volume de stockage de 30 000 m³ situé à Gagny et à Neuilly-sur-Marne (CD93) ;
- l'ouvrage en siphon sous la Marne et un bassin de stockage en entrée de l'usine Marne-Aval pour 64 millions d'euros du SIAAP, (Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand).

Mauvais branchements chez les particuliers: les subventions à mobiliser en 2023

Un enjeu majeur consiste à parvenir à mettre en conformité le plus de branchements possibles. En cas de réseaux « séparatifs » (deux tuyaux pour collecter respectivement les eaux usées et les eaux pluviales), les deux sont normalement parfaitement séparés, mais des situations présentent de mauvais branchements. Dans ce cas, les eaux usées sont rejetées dans le tuyau des eaux pluviales et vice-versa. Des eaux usées rejoignent alors directement les rivières sans traitement. Sur l'ensemble des branchements situés sur les bassins versants prioritaires, un peu plus de 20 000 doivent faire l'objet d'un traitement. A ce jour, plus de 5 000 propriétaires se sont déjà mis en conformité.

En 2023, les particuliers peuvent bénéficier des aides disponibles : les subventions permettent de financer jusqu'à 6 000 euros pour mettre son domicile en conformité sur une facture moyenne d'environ 8 000 euros. Cela est désormais obligatoire, dans la zone dite « JOP », notamment si le propriétaire souhaite vendre son bien.

Pour tout savoir : monbranchement.fr

Baignades en héritage

Cette dynamique conforte le projet d'ouvrir des sites de baignade en héritage pour le grand public dès 2025. Suite au premier appel à manifestation d'intérêt lancé par le Préfet, la Maire de Paris et le Président de la Métropole du Grand Paris en 2016, une vingtaine de sites potentiels avaient été identifiés à l'échelle métropolitaine. Afin de faciliter leur réalisation, l'État, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris vont travailler, avec le soutien de l'APUR, avec les 16 communes concernées pour les accompagner dans leur démarche.

Les chiffres clés du « plan baignade »

- 1,4 milliards d'euros mobilisés
- 14 collectivités signataires
- environ 160 bateaux soumis à une obligation de raccordement à un réseau d'assainissement à Paris et à l'amont du site des épreuves.

Contact presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Ville de Paris

service de presse – presse@paris.fr – 01 42 76 49 61